

RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE COURSE DE VITESSE DES MAÎTRES

Révision : 2022



RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE COURSE DE VITESSE DES MAÎTRES	1
1. Règlements généraux	3
2. Couleurs de club	3
3. Salut en costume Russ Dunn	4
4. Distances	4
5. Limite de courses	6
6. Finales par le temps et préclassement	6

<u>7.</u>	<u>Catégories d'épreuves</u>	<u>7</u>
<u>8.</u>	<u>Catégorie d'âge</u>	<u>8</u>
<u>9.</u>	<u>Frais</u>	<u>8</u>
<u>10.</u>	<u>Inscription</u>	<u>8</u>
<u>11.</u>	<u>Canoë de guerre</u>	<u>9</u>
<u>12.</u>	<u>Équipage multi-club</u>	<u>11</u>
<u>13.</u>	<u>Points et Burgee</u>	<u>13</u>

1. Règlements généraux

- 1.1. Les règlements de compétition de course de vitesse de CKC seront appliqués, à l'exception des points ci-dessous, qui s'appliquent exclusivement aux championnats canadiens des maîtres.
- 1.2. Le Code de sécurité de CKC sera appliqué.
- 1.3. Les participants provenant d'autres pays sont invités; ceux-ci doivent être membres de leur fédération nationale respective. Tous les participants doivent être inscrits au système Ramp de CKC et sont tous sujets aux politiques de CKC, incluant les politiques de sport sécuritaire de CKC.
- 1.4. Tous les participants canadiens doivent être membres en règle d'un club de vitesse inscrit auprès de CKC.
- 1.5. Tous les participants doivent remplir les décharges demandées avant le début de la compétition.
- 1.6. Tous les athlètes de paracanoë qui ont des sangles ou de l'équipement dans leur bateau doivent signer l'avis de renonciation de CKC pour les athlètes qui utilisent des sangles dans leur bateau, conformément au règlement 2.20(h) du livre de règlements de la DCV.

2. Couleurs de club

- 2.1. Tous les compétiteurs doivent porter le maillot approuvé de leur club.
- 2.2. Les membres d'équipage désignés comme un équipage de club (tous membres d'un même club) doivent tous porter le maillot de course approuvé du club.

- 2.3 Les athlètes faisant partie d'un équipage mixte 50/50 ou plus dont les membres proviennent de différentes équipes doivent porter le maillot de leur propre club lors des courses. Le nom des équipages multiclubs sera noté comme « mixte » à l'inscription pour le nom du club (sauf si le logiciel ne le permet pas).

3. Salut en costume Russ Dunn

- 3.1. En l'honneur du fondateur de CanMas, Russ Dunn, le Salut en costume en double sera effectué à l'heure du dîner (K-2 ou C2, même sexe ou mixte).
- 3.2. Le club le mieux costumé, selon un jury composé de 3 juges, aura droit à une prime de 10 points.
- 3.3. Le costume doit être lié au thème qui sera dévoilé au plus tard 1 mois avant la compétition et les critères seront l'originalité, l'effort et la stabilité dans le bateau. Un seul équipage par club peut participer et cette épreuve ne compte pas dans le nombre de courses.
- 3.4 Notez que les costumes ne doivent pas mettre en danger les personnes qui les portent ou d'autres personnes impliquées dans le salut (incluant les organisateurs). Les costumes ne doivent pas entraver la capacité des participants à manœuvrer leur embarcation ou à en débarquer (dans n'importe quelle condition) ou affecter leur capacité à flotter de façon sécuritaire si l'embarcation chavire.

4. Distances

- 4.1. Toutes les courses seront d'une distance de 200 m, à l'exception des épreuves de canoë de guerre, qui seront de 500 m.
- 4.2 Les distances peuvent être ajustées pour certaines épreuves.

5. Limite de courses

- 5.1. Les athlètes peuvent participer à 6 courses (n'importe lesquelles) + 1 course de canoë de guerre mixte + 1 course de canoë de guerre unisexe (homme ou femme). Les inscriptions supplémentaires seront rejetées.
- 5.2. Les clubs peuvent inscrire un maximum de 3 équipages par course.
- 5.3. Si un club désire inscrire des pagayeurs additionnels en plus des 3 équipages dans leur catégorie d'âge (et non une catégorie plus jeune), les noms doivent être soumis au directeur du développement avant la date limite d'inscription. Il y aura un tirage au sort parmi les inscriptions supplémentaires pour combler les couloirs vides (au besoin) lors d'une course dans une catégorie d'âge. Aucune course ne sera ajoutée pour accommoder ces inscriptions supplémentaires. Les inscriptions choisies doivent participer et comptent dans la limite de courses.
- 5.4. S'il y a moins de 4 inscriptions pour une course, les inscriptions peuvent être placées dans la catégorie d'âge plus jeune la plus près et les participants devront s'ajuster à l'horaire de cette nouvelle catégorie. La décision de combiner des catégories d'âge peut être prise par le chef d'équipe de CKC dans le but de limiter la durée des épreuves. Plusieurs catégories d'âge sont déjà combinées dans l'horaire en raison de la longueur de la compétition.

6. Finales par le temps et préclassement

- 6.1. CanMas utilisera des finales par le temps s'il y a plus de 9 compétiteurs dans une épreuve. Les temps réalisés lors des préliminaires seront utilisés afin de déterminer le classement d'une telle épreuve.
- 6.2. Les clubs ayant plus d'une inscription dans une épreuve donnée doivent numéroter leurs inscriptions (1, 2, 3), la meilleure inscription étant le #1; de cette façon, les compétiteurs seront préclassés adéquatement. Veuillez noter que le chef d'équipe de CKC peut déroger à cette règle afin de faciliter les inscriptions et l'espacement entre les courses.

6.3. Les entraîneurs doivent s'assurer de soumettre des inscriptions qualifiées seulement. Un équipage qualifié doit s'être entraîné ou avoir compétitionné dans le type de bateau utilisé avant la compétition.

7. Catégories d'épreuves

Catégorie	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Simple (H/F)	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80-84	85+
Double (H/F/mixte)	25-34		35-44		45-54		55-64		65-74		75-84		85+
Quadruple (H/F/mixte)	25-34		35-44		45-54		55-64		65-74		75-84		85+
C-15 (H/F/mixte)	25-44				45+								
Para open simple (H/F) - Épreuves Para K1 et Va'a	25+												
Surfski (H/F)	25-44				45+								
Simple débutant (H/F)	25-44				45+								

Des médailles seront remises pour toutes les épreuves.

*Toutes les spécifications concernant les bateaux du livre de règlements de course de vitesse de CKC seront appliquées, sauf :

Règle 2.20 (l) Le siège de l'embarcation doit être tel qu'on s'assoira à l'intérieur (type kayak) et non sur celle-ci (type planche de surf).

Cela signifie que les embarcations sur lesquelles on s'assoit seront permises dans les courses de kayak seulement si elles respectent toutes les autres spécifications des embarcations de vitesse, incluant la longueur.

**Une course de planche de surf ouverte sera présentée (ABCD 25-44 et E+ 45+), lors de laquelle les kayaks de type planche de surf seront acceptés sans restriction.

8. Catégorie d'âge

- 8.1. L'âge moyen sera utilisé pour déterminer les catégories des équipages.
- 8.2. La catégorie d'âge s'applique selon l'âge au 1^{er} janvier de l'année de compétition.
- 8.3. La date de naissance est requise. Elle doit être soumise par le système d'inscription de CKC. La même règle s'applique si un membre fait partie d'une autre association nationale. Cette étape peut ou non faire partie de l'inscription dans le logiciel d'inscription de CKC.
- 8.4. Les pagayeurs novices sont les pagayeurs qui en sont à leur première année seulement. Il ne s'agit PAS des athlètes qui ont participé lors des années précédentes en canoë/kayak (championnats CCA ou CKC) et qui sont maintenant avec les maîtres.

9. Frais

- 9.1. Les frais d'inscription aux CanMas sont de 125 \$ par athlète. Il n'y aura pas de frais par épreuve.

10. Inscription

- 10.1. L'inscription aux CanMas aura lieu sur Ramp. L'accès à Ramp doit être organisé entre les clubs et le chef d'équipe de CKC.
- 10.2. L'aide à l'inscription sera offerte par le chef d'équipe de CKC et un guide d'utilisateur sera disponible sur le site de CKC.

- 10.3. Une facture sera envoyée par courriel à tous les clubs après la réception des inscriptions. Les informations pour effectuer les paiements par transfert électronique ou par carte de crédit envoyées avec les factures.
- 10.4. Les frais devront être payés à « Canoe Kayak Canada » avant le début de la compétition. Les renseignements concernant le paiement seront envoyés avec la facture.
- 10.5. Le tirage des CanMas sera diffusé au plus tard une semaine avant le début de la compétition. Tout problème doit être porté à l'attention du chef d'équipe de CKC.
- 10.6. La réunion des forfaits aura lieu le matin des CanMas à 7 h.
- 10.7. En cas de forfait, des frais de 20 \$ par forfait seront demandés.
- 10.8. Il n'y aura pas d'inscriptions tardives après la date limite d'inscription.
- 10.9. Les inscriptions lors de deux épreuves à la suite ne sont pas permises et il n'y aura pas d'adaptation pour accommoder un athlète ayant un conflit d'épreuves à la suite lors du tirage des CanMas. Les athlètes concernés auront le choix de déclarer forfait à l'une des courses et seront remboursés pour les frais d'inscription de cette épreuve.

11. Canoë de guerre

- 11.1. Les listes de canoë de guerre doivent être remises au chef d'équipe de CKC après les inscriptions de club.
- 11.2. Les inscriptions de canoë de guerre seront considérées comme un forfait si les listes ne sont pas soumises.
- 11.3. Le capitaine d'un canoë de guerre doit être certifié ECPN ou détenir une certification d'entraîneur de niveau 1.
- 11.4. Un équipage de canoë de guerre mixte doit compter au moins 6 femmes pour être considéré comme un équipage mixte.

12. Équipage multiclub

- 12.1 Les inscriptions en tandem dont les membres proviennent de clubs différents seront considérées comme des inscriptions mixtes et ne compteront pas pour les points. Ces inscriptions pourront recevoir des médailles.
- 12.2 Les équipages à 4 membres dont 3 membres proviennent du club A et 1 du club B compteront pour les points du club A et pourront remporter des médailles.
- 12.3 L'esprit des CanMas encourage la participation au sein d'un équipage pour ceux qui n'ont pas de partenaire dans leur club local, d'où la possibilité de créer un équipage dont les membres proviennent de plusieurs clubs. Les règles suivantes s'appliquent lors de la création d'un équipage multiclub :

Tandems

- 12.4 Si un club a besoin d'un partenaire pour un tandem, une inscription « besoin d'un partenaire » peut être soumise sur Ramp en tant que deuxième membre de l'équipage.
- 12.5 Des efforts seront fournis afin de trouver un partenaire à ceux qui en ont besoin dans la catégorie d'âge (ou la plus près possible); ceux-ci seront assignés avant ou pendant la réunion des forfaits.
- 12.6 Tous les participants de l'équipage doivent avoir réglé leurs frais d'inscription.
- 12.7 Les équipages multiclub mixte 50/50 seront désignés comme étant des équipages multiclubs et ne pourront remporter de points.

Quatre

- 12.8 Si un club nécessite une personne pour compléter un équipage de 4, une inscription « besoin d'un partenaire » peut être soumise sur Ramp pour combler le besoin.
- 12.9 Des efforts seront faits afin de trouver un ou des partenaires à ceux qui en ont besoin dans leur catégorie d'âge (ou la plus près possible); ceux-ci seront assignés avant ou pendant la réunion des forfaits.
- 12.10 Tous les participants de l'équipage doivent avoir réglé leurs frais d'inscription.
- 12.11 Les équipages à 4 membres dont 3 membres proviennent du club A et 1 du club B seront considérés comme faisant partie du club A et pourront remporter des médailles et des points.
- 12.12 Les équipages à 4 membres, dont 2 membres proviennent du club A et 2 du club B compteront pour un équipage multiclub et ne pourront remporter de points.
- 12.13 Les équipages à 4 membres dont les membres proviennent de 3 clubs ou plus compteront pour un équipage multiclub et ne pourront remporter de points.

Canoë de guerre

- 12.14 Lorsque 10 compétiteurs ou plus provenant du même club constituent un équipage de canoë de guerre, l'inscription est sous ce club et les points comptent pour ce club. L'équipage doit compter 14 compétiteurs et un barreur (les femmes peuvent faire partie d'un équipage masculin). L'équipage peut être complété avec jusqu'à 4 noms tirés au hasard lors de la régata. Il n'est pas permis de compléter l'équipage avec les membres d'un autre club avant.
- 12.15 Les clubs ayant des athlètes intéressés à concourir dans un canoë de guerre doivent en aviser le chef d'équipe de CKC avant la date limite d'inscription.
- 12.16 Les représentants des clubs vont travailler ensemble pour combler les équipages qui ont besoin de membres supplémentaires.

12.17 Il n'y a aucun frais d'inscription additionnels pour les canoës de guerre. Les participants aux épreuves de canoë de guerre doivent avoir réglé leurs frais d'inscription.

13. Points et Burgee

Des points seront accordés à partir de la 9e position selon le tableau suivant :

Postion	Singles Doubles Fours	War Canoe
1	10	20
2	8	16
3	7	14
4	6	12
5	5	10
6	4	8
7	3	6
8	2	4
9	1	2